
DROITS ET OBLIGATIONS DES PARENTS ET DE LEURS ENFANTS AU SEIN DE LA FAMILLE

Durée	3 à 4 heures.
Objectifs	Réfléchir à la notion d'autorité parentale. Informé sur les droits et obligations des parents et des enfants.
Supports et matériel nécessaires	<p>Supports informatifs et explicatifs</p> <p><i>Droits et obligations des parents et de leurs enfants dans la famille.</i></p> <p><i>La convention internationale des enfants de l'ONU de 1989.</i></p> <p><i>Féliçien le lutin magicien, souffleur de bulles – Expliquer aux enfants leurs droits et devoirs – Délégué général aux droits de l'enfant.</i></p> <p>✚ Pour consulter et télécharger les supports, voir la thématique « Droits et obligations des parents et de leurs enfants au sein de la famille » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI.</p> <p>Supports pédagogiques</p> <p>Le site « Les petits citoyens » : http://lespetitscitoyens.com/voir/</p> <p>RTBF : http://www.rtbf.be/video/detail_25eme-anniversaire-de-la-onvention-des-droits-de-l-enfant?id=1972319</p> <p>Matériel</p> <p>Un ordinateur et un projecteur.</p>
Déroulement général	<p>La séquence se déploie en quatre étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Étape 1 : Réfléchir à la notion d'autorité parentale.▪ Étape 2 : Informer et échanger sur les droits et obligations des parents au sein de la famille en Wallonie et en Belgique.▪ Étape 3 : Informer et échanger sur les droits et devoirs des enfants en Wallonie et en Belgique.▪ Étape 4 : Sur le chemin de l'intégration.

Déroulement

Étape 1

Réfléchir à la notion d'autorité parentale

Le formateur ou la formatrice retrace, à grands traits, l'évolution de la notion d'autorité parentale en Wallonie et en Belgique. Les participant-e-s échangent sur contenus apportés.

Pour nourrir la réflexion collective, le formateur ou la formatrice peut leur poser les questions suivantes :

- Qui détient l'autorité parentale dans votre communauté ou pays de référence ?
- Est-ce que la notion d'autorité parentale a évolué dans votre communauté ou pays de référence ?
- Est-ce les lois qui définissent l'autorité parentale ou bien des coutumes, des textes sacrés, etc. ?

Supports informatifs et explicatifs

Droits et obligations des parents et de leurs enfants dans la famille (voir chapitre De la toute-puissance du père à l'autorité parentale conjointe).

Déroulement

Étape 2

Informier et échanger sur les obligations des parents au sein de la famille en Wallonie et en Belgique.

1. Le formateur ou la formatrice **pose la question générale suivante aux participant-e-s** : À votre avis, quelles sont les obligations auxquelles sont soumis les parents ?
2. Le formateur ou la formatrice **relève les représentations relatives aux obligations parentales. Il-elle les transcrit sous la forme d'affirmation et en dresse une liste**. Dans ce cas-ci, les affirmations peuvent être également présentées sous la forme négative (par exemple : Ne pas ...) Comme d'habitude, il-elle se réserve le droit d'ajouter l'une ou l'autre représentation.
3. **Le groupe choisit deux ou trois affirmations à approfondir. Le formateur ou la formatrice peut également en choisir l'une ou l'autre.**
4. Ensemble, on échange sur les affirmations sélectionnées. Comme à l'accoutumée, il s'agit de laisser libre cours au questionnement et à la réflexion et non d'arriver à ce que les participant-e-s adhèrent à un point de vue particulier. Dans ce cadre, **le formateur et la formatrice explicite ce que dit la loi belge par rapport aux obligations qui sont discutées et précise leur genèse**. Pour ce faire, il-elle se réfère au chapitre « L'autorité parentale balisée par des lois - Pourquoi parlons-nous de balises ? » de la fiche informative et explicative *Droits et obligations des parents et de leurs enfants dans la famille*.

Support informatif

Droits et obligations des parents et de leurs enfants dans la famille.

5. **Le formateur ou la formatrice précise et actualise la liste des obligations élaborées dans le point 2**. Il signale celles relatives à la Wallonie et à la

Belgique qui n'auraient pas été mentionnées et supprime celles qui n'ont pas cours en Wallonie et Belgique.

Déroulement

Étape 3

Informier et échanger sur les droits et devoirs des enfants en Wallonie et en Belgique.

En se référant aux échanges précédents et à la liste des obligations parentales, le formateur ou la formatrice explique quels sont les droits et devoirs des enfants en Wallonie et en Belgique. Le groupe en débat. Le formateur ou la formatrice peut s'appuyer sur quelques capsules du site « Petit citoyen » et sur la vidéo de la RTBF s'il-elle souhaite évoquer la liberté d'expression et de participation des enfants.

Supports informatifs

Droits et obligations des parents et de leurs enfants dans la famille.

La convention internationale des enfants de l'ONU de 1989.

Félicien le lutin magicien, souffleur de bulles – Expliquer aux enfants leurs droits et devoirs – Délégué général aux droits de l'enfant.

Supports pédagogiques

Le site « Les petits citoyens » : <http://lespetitscitoyens.com/voir>

RTBF : http://www.rtb.be/video/detail_25eme-anniversaire-de-la-onvention-des-droits-de-l-enfant?id=1972319

Déroulement

Étape 4

Sur le chemin de l'intégration citoyenne

Les participant-e-s sont invité-e-s à communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence, partager les éléments de l'« Espace culturel convergent » mis en lumière, remplir leurs Fiches « L'Espace culturel convergent », « L'arbre des connaissances » et « Sur le chemin de l'intégration » et échanger sur celles-ci.

Avec le groupe, le formateur ou la formatrice complète le schéma « Espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique » apposé sur un mur.



En conclusion, nous invitons le formateur ou la formatrice à distribuer une copie du chapitre « Famille » du Guide « Vivre en Belgique » à l'usage des nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie réalisé en 2012 par Alter Écho asbl